

CONVOCATION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 23

Votants : 33

Pouvoirs : 10

Absent : 6

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

08 AVR. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme TALL

Mme HAMADOUCH

Mme SOW

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

M. EL OUASTI

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à Mme SAKHO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. KA

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

10 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Budget Primitif 2024 - Adoption

■ **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » comprend notamment :

Les écritures de reprise des résultats 2023, à savoir :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : **2 972 489,14**
- Déficit reporté section d'investissement (0001) : **- 2 972 489,14**

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif 2024 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 711 672,00 €	7 711 672,00 €
Section d'investissement	7 972 489,14 €	7 972 489,14 €
TOTAL	15 684 161,14 €	15 684 161,14 €

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » ci-annexé

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2,
Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,
Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget,
Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,
Vu la délibération du 25 juin 2018 portant sur la création du budget annexe ZAC Ec'Eau Port,
Vu la délibération n° 12 du 15 octobre 2018 fixant le cadre des actions du budget annexe ZAC Ec'Eau Port.
Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 19 février 2024,
Vu le budget primitif 2024 ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 18 mars 2024,
Considérant que le projet de budget primitif 2024 dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 31	Contre : 0	Abstentions : 2	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : Approuve et vote le budget primitif 2024 équilibré en recettes et dépenses du budget annexe « Ec'Eau Port » comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joint à la présente délibération.

CREIL, le 08 AVR. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Halimatou SAKHO


Maire de Creil
Président de l'ACSO





La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le 08 AVR. 2024